

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 JUIN 2022

DÉLIBÉRATION

N° 20220622DEL08

OBJET:

CULTURE/ÉVÉNEMEN TIEL/ASSOCIATIONS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA « FÊTE DU FLAN »

RAPPORTEUR:

Cédric AOUN

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRÉSENTS/ REPRÉSENTÉS: 33

NOMBRE DE VOTANTS: 33 Le 22 juin 2022 à 19 h 00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 15 JUIN 2022 SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise POIRRIER

PRÉSENTS:

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Madame Valérie LENORMAND, Mme Paméla BUQUET-MAIRE, Monsieur Julien SAUVÉ, Monsieur Fernando MENDES, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Sophie KÉRIGNARD, Madame Elisabète RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Monsieur Jonas MAURY.

ONT DONNÉ POUVOIR:

Monsieur Florent BEQUIGNON, à Monsieur Julien SAUVÉ
Madame Christèle DIDIERJEAN, à Monsieur Marc FONTAINE
Monsieur Hakan KARACIGER, à Monsieur Cédric AOUN
Madame Anne LAPORTE, à Madame Sophie KERIGNARD
Madame Souad BENDJEDDOU, à Madame Line WENZEL
Madame Frédérique MAHER, à Madame Elisabète RAMOS-DUARTELESSERTEUR
Madame Mélody SENAT, à M. Jonas MAURY

EXCUSÉ(S):

ABSENT(S):





OBJET: CULTURE/ÉVÉNEMENTIEL/ASSOCIATIONS - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA « FÊTE DU FLAN »

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Services à la population dans sa séance du 10 juin 2022,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite pérenniser la « Fête du Flan » en lui conservant son caractère festif et populaire, apprécié par les Triellois, et que la prochaine fête se déroulera sur deux jours, samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022,

CONSIDÉRANT que l'édition de la brocante 2022 aura lieu uniquement sur les bords de Seine, avec une répartition en 6 secteurs de A à F. Ces secteurs sont implantés sur les rues de Seine, Cadot, parking Foch, quai Auguste-Roy et parking Notre-Dame,

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la procédure d'inscription pourra s'effectuer directement par Internet, via l'application My Brocante avec laquelle une convention a été signée. Que les tarifs de location des emplacements seront les mêmes que pour l'édition précédente, à savoir 10 euros par jour pour les Triellois et 20 euros par jour pour les non-Triellois

CONSIDÉRANT que la Fête du Flan doit rester une fête solidaire et que les recettes générées par la location des stands seront reversées intégralement au CCAS,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{ER}: D'ADOPTER le règlement général de la « Fête du Flan » annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes et la dépense en résultant sont inscrites au budget.

ARTICLE 3: AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Cédric AOUI

Françoise POIRRIER